

Mme Cayeux avec sa majorité multiplie par deux les tarifs de la cantine scolaire :

TROP C'EST TROP : ne laissons pas faire !

Le Conseil municipal (avec le soutien du FN) a voté une très forte hausse des tarifs de cantine.

Ce serait la fin d'un acquis mis en place en 1977 par la municipalité de gauche de l'époque.

Ainsi, par exemple, le prix du repas à la cantine, pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 870 passerait de 2,12 € cette année à 4,80 € :

➤ **plus de 450 € de hausse sur une année scolaire pour UN enfant (et plus s'il fréquente le centre de loisirs) !**

Un quotient de 870 correspond à un couple, avec 2 enfants, disposant de revenus nets d'environ 2500 € par mois, soit deux salaires pas beaucoup plus élevés que le SMIC : vraiment pas des privilégiés !

Cela représenterait une nouvelle lourde charge pour des milliers de familles beauvaisiennes.

Si nous laissons faire, d'autres coups suivront : suppressions de personnels et de moyens dans les centres de loisirs, baisse des subventions aux associations, taxe sur les ordures ménagères...

Ensemble, interpellons Mme Cayeux et ses élus pour faire annuler cette hausse injuste qui va frapper les enfants ! Comme en 2009, ensemble nous pouvons la faire reculer.

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Contact (tél. et mél)</u>	<u>Signature</u>

A renvoyer ou remettre à un militant : « L'humain d'abord » 34, rue du Faubourg Saint Jacques, 60000 Beauvais

Tél : 03.44.02.65.21

beauvais@lhumaindabord.net - lhumaindabord.net

Mme Cayeux avec sa majorité multiplie par deux les tarifs de la cantine scolaire :

TROP C'EST TROP : ne laissons pas faire !

Le Conseil municipal (avec le soutien du FN) a voté une très forte hausse des tarifs de cantine.

Ce serait la fin d'un acquis mis en place en 1977 par la municipalité de gauche de l'époque.

Ainsi, par exemple, le prix du repas à la cantine, pour les familles ayant un quotient familial égal ou supérieur à 870 passerait de 2,12 € cette année à 4,80 € :

➤ **plus de 450 € de hausse sur une année scolaire pour UN enfant (et plus s'il fréquente le centre de loisirs) !**

Un quotient de 870 correspond à un couple, avec 2 enfants, disposant de revenus nets d'environ 2500 € par mois, soit deux salaires pas beaucoup plus élevés que le SMIC : vraiment pas des privilégiés !

Cela représenterait une nouvelle lourde charge pour des milliers de familles beauvaisiennes.

Si nous laissons faire, d'autres coups suivront : suppressions de personnels et de moyens dans les centres de loisirs, baisse des subventions aux associations, taxe sur les ordures ménagères...

Ensemble, interpellons Mme Cayeux et ses élus pour faire annuler cette hausse injuste qui va frapper les enfants ! Comme en 2009, ensemble nous pouvons la faire reculer.

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Contact (tél. et mél)</u>	<u>Signature</u>

A renvoyer ou remettre à un militant : « L'humain d'abord » 34, rue du Faubourg Saint Jacques, 60000 Beauvais

Tél : 03.44.02.65.21

beauvais@lhumaindabord.net - lhumaindabord.net